

**LES MARTRES-SUR-MORGE**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MARDI 6 OCTOBRE 2020 – 19H30**

**Présents :**

**Eugène CHASSAGNE, Pierre AUDEBERT, Anne BOROT, Aurélie CHAMPION, Joël COTTE, Luis CRESPO, Mathieu CROIZET, Evelyne DATARIO, Christophe KLONOWSKA, Marie-France LABBE, Maddy MASSON, Domenico MODISTA, Laurent RENAULT, Samya RIOTON.**

**Excusée : Angélique GARMIS (procuration à Anne BOROT)**

**Signature du registre**

**Secrétaire de séance : Anne BOROT**

-----

En début de réunion, le Conseil Municipal reçoit Madame Aurélie MOREL, représentante de Télévision de France (TDF).

TDF est missionné par Orange, opérateur leader pour notre territoire, chargé de trouver un emplacement sur la Commune pour y construire un pylône d'une hauteur d'environ 30 mètres, qui accueillera Orange et éventuellement d'autres opérateurs.

La Commune est qualifiée de zone blanche et les quatre opérateurs (Orange, SFR, Bouygues, Free) doivent couvrir l'ensemble du territoire.

TDF propose un système de location en deux volets : une part fixe de 1.000 € et une part variable 2.500 € par opérateur installé sur le pylône, avec révision annuelle du bail de location selon l'indice correspondant. La Commune reste propriétaire du terrain. Les équipes techniques de TDF sont basées à Clermont-Ferrand et peuvent intervenir rapidement, en préventif ou curatif.

Un accord de principe doit être donné par la Commune à TDF afin lancer une étude de faisabilité technique et urbanistique.

Le Conseil Municipal discutera de ce point lors d'une prochaine réunion.

-----

- Monsieur le Maire fait lecture de la carte de remerciements reçue de la part de la famille de Madame Andrée BOROT, doyenne du village, décédée fin août.
- Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la décision de Monsieur Joël COTTE de démissionner de son poste d'élu en raison de son déménagement dans une autre commune. Après avoir entendu lecture de son courrier, le Conseil prend acte de cette démission à compter de ce jour.

-----

**1. Aménagement de la RD 84**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention définissant les conditions de réalisations et d'entretien de la R.D.84 (Rue des Marronniers) avec le Conseil Départemental, ce projet ayant recueilli un agrément technique et financier.

Le Conseil Départemental assure la totalité du financement de l'aménagement estimé à 116 667 € HT avec :

- Part départementale 41 667 € H.T.
- Part communale 75 000 € H.T.

Après délibération, l'autorisation est donnée à Monsieur le Maire, à l'unanimité.

## **2. Suppression d'un poste d'agent d'animation CCD à 24/35<sup>ème</sup>**

L'agent d'animation non titulaire recruté à 24/35<sup>ème</sup> a été nommé adjoint d'animation territorial dans le cadre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire à compter du 01/09/2020.

Le poste d'agent d'animation non titulaire n'ayant plus sa raison d'être, Monsieur le Maire sollicite l'accord de son Conseil pour procéder à suppression à compter de cette même date.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord concernant cette suppression.

## **3. Recouvrement de frais annexes concernant une procédure juridique**

Il y a nécessité de délibérer afin de pouvoir continuer à percevoir le remboursement de la dette due à la Commune par un ancien locataire. La somme de 4.500 € reste à régler par cette personne et correspond aux frais de dossier.

Après échanges, les membres autorisent Monsieur le Maire à prendre une délibération pour poursuivre l'encaissement, à l'unanimité moins une abstention.

## **4. Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférés (CLECT)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération « Riom Limagne et Volcans », lors de son Conseil Communautaire du 15/09/2020, a décidé de la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La CLECT a un rôle prévisionnel, prospectif, comme le ferait un consultant financier, à la demande de la Communauté d'Agglomération mais aussi à la demande d'un tiers des conseils municipaux des communes membres. La CLECT sera composée de 32 membres titulaires (2 élus pour la Commune de Riom et 1 élu pour chacune des 30 autres communes) et autant de suppléants.

Après délibération, à l'unanimité, les représentants de la Commune sont désignés :

- Madame Marie-France LABBE – membre titulaire
- Monsieur Christophe KLONOWSKA – membre suppléant

## **5. Révision du loyer du local commercial**

Le bail commercial de location concernant l'épicerie propose une indexation du loyer au 1<sup>er</sup> octobre 2020. Le nouveau loyer applicable serait calculé au moyen d'une règle proportionnelle ayant pour données le montant du loyer initial, l'indice ayant servi à établir ce montant et le dernier indice connu au moment de l'indexation. L'augmentation serait de 9 € mensuels.

Après délibération, il est décidé par le Conseil Municipal à l'unanimité, de ne pas appliquer cette augmentation et de laisser le loyer à 150 € mensuels, d'autant plus qu'à partir de l'an prochain, l'épicerie occupera un nouveau local.

Concernant la réalisation du nouveau local « épicerie », l'appel d'offres s'est déroulé. Les entreprises ont été choisies et le permis de construire signé.

## **6. Révision des baux ruraux**

Chaque année, il convient de statuer sur le prix de l'hectare dans le cadre des baux ruraux, selon l'indice national de fermages.

Pour 2020, l'indice augmente de 0.54 % par rapport à 2019.

Le conseil municipal, après échanges, décide de suivre la proposition de Monsieur le Maire, à savoir de ne pas appliquer l'augmentation pour cette année, à l'unanimité moins 2 abstentions (les agriculteurs ne prennent pas part au vote).

## **7. Questions diverses**

- A la suite de la démission de Monsieur Joël COTTE, il est demandé aux membres du conseil municipal de se positionner pour le remplacer au sein des différentes commissions communales, syndicats et RLV.

### Commissions communales

. Appel d'offres..... Monsieur Christophe KLONOWSKA

. Suivi des travaux ..... Monsieur Mathieu CROIZET

|                                          |                                          |
|------------------------------------------|------------------------------------------|
| . Entretien locaux /salle des fêtes..... | Madame Evelyne DATARIO                   |
| . Environnement .....                    | Monsieur Domenico MODISTA                |
| . Sports.....                            | Madame Aurélie CHAMPION                  |
| . Ambroisie .....                        | Monsieur Luis CRESPO                     |
| . Balinzat.....                          | Messieurs Luis CRESPO et Laurent RENAULT |

#### Commissions RLV

|                       |                           |
|-----------------------|---------------------------|
| . Environnement ..... | Monsieur Domenico MODISTA |
|-----------------------|---------------------------|

#### Syndicats

|                         |                                        |
|-------------------------|----------------------------------------|
| SIAEP .....             | Madame Marie-France LABBE              |
| SBA .....               | pas de remplacement car compétence RLV |
| SIEG .....              | Madame Evelyne DATARIO                 |
| Mission locale.....     | Madame Marie-France LABBE              |
| Morge et Chambaron..... | Madame Marie-France LABBE              |

- Des habitants souhaiteraient que la Commune adhère au réseau « Voisins vigilants et solidaires ». Deux élues vont se documenter afin de présenter ce dispositif lors d'une prochaine réunion.
- L'antenne située sur le parking du cimetière, appartenant à la Société Ozone, est en mauvais état. La Commune a pris contact avec cette Société afin qu'elle vienne l'entretenir et le réparer. Sans réponse à ce jour, une nouvelle demande sera faite.
- Une grande partie d'un chemin communal est travaillé à tord par un agriculteur. La Commission Environnement va contacter cette personne.
- L'assemblée générale des petits porteurs de la SEMERAP s'est déroulée dernièrement, Monsieur Jean-Michel GALTIER a été élu président et Monsieur CHAPUT représentant des petits porteurs. La SEMERAP a un résultat négatif pour l'année 2020. Le dossier est consultable par les conseillers en mairie.
- La municipalité a reçu les devis concernant les jeux pour la cour de l'école : pour trois jeux, le montant hors taxe s'élève à 4.000 € + 1.500 € de pose. Elle va se renseigner pour bénéficier d'une éventuelle subvention. Après la pose des ces jeux, du gravier sera ajouté dans la cour d'école.
- Un habitant du village souhaiterait savoir si les membres du CCAS envisagent de visiter les personnes âgées. Monsieur le Maire répond que c'est une des missions du CCAS.
- Le tracteur utilisé par le cantonnier nécessite, soit son remplacement, soit des réparations. Après étude des devis, la décision d'effectuer certaines réparations a été prise.

Une servante d'atelier ainsi que du matériel sera acheté pour le local du cantonnier, pour un coût d'environ 1.000 €.

La réunion se termine à 22H15

Le Maire,  
Eugène CHASSAGNE